

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal Séance
du 12 juin 2020 à 20h15

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du Code
des Collectivités Territoriales.

Présents : Pierre-Louis PUYGRENIER, Jean-Pierre DAVID, Roland POURCHET, Sylvette BAUDUFFE, Luud BERINGS, Pascal DAUVERGNE, Jean-Louis LABONNE, Emmanuel PIERRE-FRANÇOIS, Michel BURGNET, Jean BRAULT, Jacky POURRET.

Monsieur le Maire prend la parole et engage l'ordre du jour.

Roland POURCHET a été désigné secrétaire de séance.

Madame Sabrina REYNAUD, secrétaire de mairie porte à la connaissance de l'assistance qu'avant de débattre de l'ordre du jour, lecture doit être faite pour approbation du compte rendu du précédent conseil, soit celui du 28 février 2020.

Roland POURCHET donne lecture de ce document et précise selon lui, pour avoir assisté à ce conseil, que le résultat du vote concernant la plantation d'arbres en face du cimetière n'apparaît pas sur le rapport. Oubli ou erreur, la réponse ne sera pas donnée.

6 conseillers approuvent le rapport, 5 s'abstiennent.

ORDRE DU JOUR

1 . Indemnités des élus

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers que pour les communes de moins de 500 habitants, une augmentation significative des indemnités a été mise en place par le gouvernement, l'indice brut 1015 passe ainsi à 1027, le taux maximum pour le Maire passe de 17 à 25,5 %, le taux maximum pour les adjoints passe de 6,6 à 9,9 %.

Monsieur le Maire précise que la loi lui autorise le montant maximum mais qu'un (1) point d'indice supplémentaire par rapport à 2019 lui suffira pour assumer correctement sa fonction.

Le montant de cette indemnité est donc fixé à 700 euros brut mensuel.

Le conseil approuve à l'unanimité le choix du maire.

Le premier adjoint précise et souhaite que son indemnité reste identique au montant de 2019 ; c'est à dire 250,90 euros brut mensuel, indice 6,60 %.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Le second adjoint précise, au vu de la situation financière de la commune, qu'il exercera gratuitement son mandat, il souhaite que ces sommes restent dans la trésorerie de la municipalité pour financer soit des achats de décoration de Noël ou d'embellissement du fleurissement du village.

Le conseil approuve par 10 voix pour et une abstention.

Le troisième adjoint percevra une indemnité de 200,72 euros brut mensuel, indice 5,28 %.

Le conseil approuve par 10 voix pour et une abstention.

Monsieur le Maire précise en outre que la dotation particulière élu local de l'Etat est portée à son double, soit un montant de 6066 euros pour 2020.

Le montant total des indemnités s'élèvera donc à 13 819,44 euros annuel.

Le reste à charge pour la commune sera de 7 753,44 euros annuel.

2 . Délégation des adjoints

Monsieur le Maire propose les délégations suivantes pour les adjoints :

Pierre DAVID Premier adjoint à la suppléance du maire à la communauté de communes, cimetière communal, tourisme et urbanisme.

Madame Sabrina REYNAUD précise que la suppléance est de fait et qu'elle ne peut être considérée comme une délégation.

Roland POURCHET second adjoint à l'assainissement, à la voirie et aux bâtiments communaux.

Sylvette BAUDUFFE troisième adjoint aux affaires sociales, à la communication et à la gestion des bâtiments communaux.

Le conseil approuve à l'unanimité les délégations proposées aux adjoints.

3 . Délégation consentie du conseil municipal au Maire

La délégation consentie au Maire sur les décisions, les passations, l'exécution, le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services sans formalités préalables est fixée pour un montant maximum de 1 000 euros.

Autre délégation que le conseil municipal accorde au maire, elle concerne la délivrance et la reprise des concessions au cimetière communal.

Le Conseil approuve à l'unanimité ces décisions.

4 . Désignation des délégués communaux dans les organismes extérieurs

Communauté de communes :

Titulaire : PUYGRENIER Pierre louis

Suppléant : DAVID Pierre

SIVA

Titulaires : POURCHET Roland

POURRE Jacky

SYNDICAT DES EAUX DE L'AUEZERE

Titulaires : PUYGRENIER Pierre louis
DAVID Pierre
Suppléant : DAUVERGNE Pascal
POURCHET Roland

SIRTOM

Titulaire : POURRE Jacky
Suppléant : LABONNE Jean louis

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Titulaires : PIERRE FRANCOIS Emmanuel
PUYGRENNIER Pierre louis

FDEE 19

Titulaires : PUYGRENIER Pierre louis
BRAULT Jean
Suppléants : BAUDUFFE Sylvette
DAVID Pierre

5 . Détermination des commissions communales et désignation de leurs membres

Budget et finances

DAVID Pierre
POURCHET Roland
BERINGS Luud
DAUVERGNE Pascal
PIERRE FRANCOIS Emmanuel
LABONNE Jean louis

Surveillance Travaux et Assainissement

POURCHET Roland
POURRE Jacky
PIERRE FRANCOIS Emmanuel
DAUVERGNE Pascal
BRAULT Jean

Bâtiments Communaux

POURCHET Roland
POURRE Jacky
BERINGS Luud
PIERRE FRANCOIS Emmanuel
BAUDUFFE Sylvette

BRAULT Jean
LABONNE Jean-Louis

Environnement Tourisme et Culture

DAVID Pierre
BAUDUFFE Sylvette
BERINGS Luud
PIERRE FRANCOIS Emmanuel

Sécurité Publique

PUYGRENIER Pierre louis
DAVID Pierre
BRAULT Jean

Communication

DAVID Pierre
BERINGS Luud
BAUDUFFE Sylvette
POURCHET Roland

Développement économique : Agriculture Artisanat et Commerce

PIERRE FRANCOIS Emmanuel
POURRE Jacky
BURGUET Michel
DAUVERGNE Pascal

Affaires Sociales

BAUDUFFE Sylvette
BRAULT Jean

Correspondant Défense

PUYGRENIER Pierre louis

6 ; Proposition des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs

Faute d'informations fiables, Monsieur le Maire ajourne le sujet et le reporte au prochain conseil.

7 . Election des membres de la Commission d'Appels d' Offres

Titulaires : DAVID Pierre
POURCHET Roland
BAUDUFFE Sylvette
Suppléants : PIERRE FRANCOIS Emmanuel

8 . Vote des Taux d'Imposition 2020

La taxe d'habitation dont la suppression est actée pour l'année 2021 n'a pas lieu de faire débat (voir les précisions sur la note de service de la préfecture).

Les taux d'imposition sur le foncier bâti et le foncier non bâti ne subissent pas de modification par rapport à l'année précédente (voir l'engagement de la profession de foi).

Le conseil approuve cette décision par 10 voix pour et 1 abstention.

9 . Actualisation des Tarifs et Conditions de Location de la Salle Communale.

Aucune modification n'est apportée par rapport à l'année 2019.

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision.

10 . Actualisation des Tarifs et Conditions de Location du Gîte Communal.

Aucune modification locative n'est apportée par rapport à l'année 2019, donc dossier en suspend car les membres du conseil souhaitent visiter ce local (Sujet déjà évoqué dans le précédent conseil), afin de comprendre les raisons pour lesquelles celui ci n'a généré aucune recette pour l'année 2019, mais également de faire un état des lieux qui poserait ces questions essentielles de savoir si nous devons transformer, réhabiliter ou envisager de vendre ce bâtiment.

Le conseil a noté que le gîte sera loué cet été à la DRAC, pour 5 semaines pour un montant de 600 euros.

11 . Questions diverses

Roland POURCHET reparle à l'aide d'un dossier et de commentaires du problème du Prêt Caisse d'Epargne et de l'urgence à questionner la banque sur les modalités financières d'un remboursement par anticipation. Le conseil à l'unanimité donne son accord pour la rédaction d'un courrier qui prendra forme en début de la semaine prochaine rédigé par Pierre louis PUYGRENIER, Pierre DAVID et Roland POURCHET .

Emmanuel PIERRE FRANCOIS signale qu 'un arbre de gros calibre risque à tout moment de tomber sur le chemin situé sous le parc de culs noirs de Roméo PORCHER.

Madame DARNAC signale que les barrières de sécurité situées sur la route de Pompadour ,à l'entrée du village s'affaissent dans les berges de la rivière.

La séance est levée à 24 heures.

—

La séance est levée à 23h57.

